



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*

Activité de Formation

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard* pour le compte d'un **Client**.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

Procédure d'inscription

Le prescripteur peut manifester son souhait de s'inscrire à une formation dispensée par *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard* par tout moyen. Une validation des prérequis (si concerné) peut avoir lieu. Un devis, une convention ou un contrat est envoyé au prescripteur. Si le montant de la formation lui convient, une convention (ou un contrat) de formation est alors envoyé pour signature.

Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Disponible sur demande / transmis avec la convention et le programme de formation et sur le site internet : www.du-souffle-a-la-voix.com

Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard

www.du-souffle-a-la-voix.com

30 chemin des Frênes 69490 ANCY - Tél. : 06 77 27 88 36

Organisme de formation enregistré sous le n° 84 69 18161 69 auprès du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Email : info@dusoufflealavoix.com - IBAN FR76 3000 3011 7700 0200 1451 485 - Code NAF (APE) 8552Z Entreprise individuelle

- Siret : 80488847700028 – Activité de formation exonérée de TVA - N° TVA FR17804888477



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Conditions d'inscription

L'inscription est validée après *signature de la convention /contrat* de formation (ou réception de la prise en charge).

Si des prérequis sont précisés sur le programme de formation, ils doivent être vérifiés par l'organisme de formation avant d'accepter l'inscription.

Modalités de règlements – Prise en charge éventuelle par un OPCO

A réception de la facture : 100%

Retard de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours « fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard

www.du-souffle-a-la-voix.com

30 chemin des Frênes 69490 ANCY - Tél. : 06 77 27 88 36

Organisme de formation enregistré sous le n° 84 69 18161 69 auprès du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Email : info@dusoufflealavoix.com - IBAN FR76 3000 3011 7700 0200 1451 485 - Code NAF (APE) 8552Z Entreprise individuelle

- Siret : 80488847700028 – Activité de formation exonérée de TVA - N° TVA FR17804888477



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*

Débit et remplacement d'un stagiaire

Aucun stagiaire ne peut se présenter à une formation à la place d'un autre sans avoir été préalablement validé par *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard* (délai minimum d'information : 48 heures).

Annulation, absence ou interruption d'une formation du fait du client

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 50% du montant global de la prestation à titre de dédommagement, 100% si l'annulation a lieu 48h avant la date de formation.

En cas de renoncement par une personne physique à sa participation à une session de stage ou de formation, les arrhes restent dues à *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard* et ce, dès le 15^e jour suivant la signature du contrat ou de la convention, correspondant à la période de rétractation réglementaire. Les arrhes ne peuvent excéder le pourcentage défini par la loi.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de pris en charge par l'OPCO.



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*

Report ou annulation de la formation du fait de l'organisme de formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention ou du présente contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de pris en charge par l'OPCO.

Sous-traitance

L'organisme de formation se réserve le droit de sous-traiter l'animation de la formation à un.e sous-traitant.e. Le processus de recrutement des intervenant.e.s est à la disposition du client sur simple demande. Une charte de prestataire est signée de part et d'autre.

Obligations et force majeure

En cas de force majeure, les obligations de *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard* relatives à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*

Propriété intellectuelle et copyright

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ».

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : « L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations de *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard* et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent, appartiennent et restent la propriété de *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations de *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard* par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores,



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*

vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*.

Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le Site ou dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires.

Confidentialité et communication - RGPD

Les échanges avec les équipes de *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard* ont de base un caractère d'Informations Confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.

Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard

www.du-souffle-a-la-voix.com

30 chemin des Frênes 69490 ANCY - Tél. : 06 77 27 88 36

Organisme de formation enregistré sous le n° 84 69 18161 69 auprès du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Email : info@dusoufflealavoix.com - IBAN FR76 3000 3011 7700 0200 1451 485 - Code NAF (APE) 8552Z Entreprise individuelle

- Siret : 80488847700028 – Activité de formation exonérée de TVA - N° TVA FR17804888477



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*

Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens.

Les données recueillies concernant le Client font partie des informations confidentielles. A ce titre, *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard* s'engage à respecter le RGPD dont le détail peut être lu sur cette page : <https://www.du-souffle-a-la-voix.com/rgpd-politique-de-confidentialite/>

Il y est notamment précisé que toutes les données contractuelles concernant le client seront gardées pour une durée maximum de 5 ans à compter de la signature.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel, les conditions de la charte de confidentialité ou Règlement intérieur de *Du Souffle à la Voix* sont alors applicables.

Du Souffle à la Voix s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard

www.du-souffle-a-la-voix.com

30 chemin des Frênes 69490 ANCY - Tél. : 06 77 27 88 36

Organisme de formation enregistré sous le n° 84 69 18161 69 auprès du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Email : info@dusoufflealavoix.com - IBAN FR76 3000 3011 7700 0200 1451 485 - Code NAF (APE) 8552Z Entreprise individuelle

- Siret : 80488847700028 – Activité de formation exonérée de TVA - N° TVA FR17804888477



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*

En conséquence, *Du Souffle à la Voix* s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet, avant tout recours, à une tentative de conciliation à l'amiable directement entre les parties.

En cas de désaccord, il devient possible d'adopter le processus suivant : Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le client, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel GRENARD BENJAMIN EI a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 52101/VM/2401 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le client doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Nioist
- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur »

sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard

www.du-souffle-a-la-voix.com

30 chemin des Frênes 69490 ANCY - Tél. : 06 77 27 88 36

Organisme de formation enregistré sous le n° 84 69 18161 69 auprès du préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Email : info@dusoufflealavoix.com - IBAN FR76 3000 3011 7700 0200 1451 485 - Code NAF (APE) 8552Z Entreprise individuelle

- Siret : 80488847700028 – Activité de formation exonérée de TVA - N° TVA FR17804888477



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE *Du Souffle à la Voix – Benjamin Grenard*

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits,
- Copie de la réclamation préalable,
- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

En cas d'échec de la médiation, les parties, pourront, si elles le souhaitent, saisir le juge compétent du tribunal de Lyon qui tranchera le litige en droit.